Règlement du jeu « Grand Jeu Mon nouvel animal de compagnie»

§ 1 Objet du « Grand Jeu Maxi Zoo »

Il s'agit d'un jeu organisé par la société de droit étranger Fressnapf Tiernahrungs GmbH, dont le siège social est situé Westpreußenstraße 32-38, 47809 Krefeld ALLEMAGNE. Si vous avez des questions ou des commentaires sur le jeu, veuillez envoyer un e-mail à online-shopping@maxizoo.fr. Les conditions de participation suivantes s'appliquent exclusivement à la France et aux participants MAJEURS résidant en France métropolitaine (hors Corse et Monaco).

Jeu sans obligation d'achat. La participation au concours n'est possible qu'en s'inscrivant à la newsletter via le site web promotionnel https://www.maxizoo.fr/nouvelanimaldecompagnie du 1er septembre au 31 octobre 2021. Il sera demandé votre consentement afin de participer au tirage au sort. En participant à la promotion, les participants acceptent ces conditions.

§ 2 Conditions de participation

Toute personne physique âgée d'au moins 18 ans et résidant en France métropolitaine (hors Corse et Monaco) peut participer.

Sont exclus le personnel de la société organisatrice (mandataires sociaux et employés), les membres de leurs familles (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs) et, plus généralement, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration et à l'organisation dudit jeu, ainsi que les membres de leur famille (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Pour participer au jeu, le participant doit se rendre sur le site https://www.maxizoo.fr/nouvelanimaldecompagnie et s'inscrire à la newsletter afin de pouvoir participer aux dotations mise en jeu . Le participant doit accepter les conditions de participation et les règles de protection des données. Les coordonnées (personne : prénom, nom ; adresse e-mail) seront également demandées. Le participant est responsable de l'exactitude de l'adresse électronique, de l'adresse postale et des autres données fournies.

En cas de gain, le participant aura le choix entre un bon d'achat utilisable en ligne sur www.maxizoo.fr ou en magasin.

- Si le gagnant choisi un bon d'achat utilisable en ligne, alors il lui sera demandé son adresse électronique
- Si le gagnant choisi un bon d'achat utilisable en magasins Maxi Zoo, alors il lui sera demandé son adresse postale.

La participation en ligne au concours est gratuite, à l'exception des frais de transmission encourus selon le tarif choisi par le fournisseur d'accès Internet du participant.

§ 3 Détermination des gagnants

Les gagnants seront déterminés par un générateur aléatoire. Le participant sera immédiatement informé s'il a gagné et devra remplir le formulaire de contact pour le transfert du prix en cas de gain. En outre, le participant recevra des informations sur la marche à suivre.

En même temps, un e-mail de notification avec confirmation du prix sera envoyé automatiquement à l'adresse e-mail fournie par le participant lors de son inscription.

§ 4 Dotations mises en jeu

En France, 45 bons d'achats d'une valeur de 50,00 euros TTC sont mis en jeu. Les gagnants auront le choix entre un bon d'achat utilisable sur Internet (sur www.maxizoo.fr) ou utilisable dans l'un des magasins Maxi Zoo de France.

- Si le gagnant choisi un bon d'achat utilisable en ligne, ce bon d'achat lui sera envoyé par Email à l'adresse Email qu'il aura préalablement indiquée dans le formulaire de participation.
- Si le gagnant choisi un bon d'achat utilisable en magasin, un courrier de confirmation écrite ainsi que le bon d'achat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception lui seront envoyés, à l'adresse postale qu'il aura préalablement indiquée dans le formulaire en ligne.

Ces bons d'achats ne sont ni échangeables, ni remboursables. Ils seront utilisables en une (1) seule fois jusqu'au 30/04/2022.

Les lots attribués aux gagnants ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise d'une contre-valeur en argent, totale ou partielle, ni à leur échange ou remplacement, pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de perte ou de vol ou autre cas de force majeure.

§ 5 Notification des gains et remise des gains

Au cas où le bon d'achat utilisable en magasin et envoyé par courrier postal avec accusé de réception ne serait pas revendiqué par le gagnant dans le délai de 30 jours à compter de la réception du courrier de confirmation écrite ou de sa date de première présentation en cas de courrier revenu « avisé non réclamé », date de la poste faisant foi, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Le gagnant initial ne pourra plus exiger son gain.

Un remboursement des gains en espèces n'est pas envisageable. Tout recours en justice est exclu.

Le droit au gain sera également annulé si le prix ne peut être livré à l'adresse fournie. Le droit au gain sera également annulé si le gagnant dans des cas individuels, en raison d'une demande justifiée, n'est pas en mesure de présenter un reçu original et une facture d'achat en ligne avant l'envoi du prix.

Si l'organisateur n'est pas en mesure de fournir le prix pour des raisons injustifiables, il se réserve le droit de fournir un substitut de valeur égale.

Un paiement en espèces n'est pas possible.

Les prix ne sont pas transférables à des tiers.

La participation ou les gains éventuels ne sont pas cumulables avec d'autres promotions de l'organisateur.

§ 6 Exclusion des participants

MultiFit Tiernahrungs GmbH se réserve le droit d'exclure du concours les participants qui fournissent de fausses informations lors de l'inscription, violent les conditions de participation et/ou effectuent et/ou font effectuer des manipulations.

§ 7 Responsabilité

Toute demande de dommages et intérêts à l'encontre de MultiFit Tiernahrungs GmbH, de ses employés, de ses agents d'exécution et/ou de ses sociétés affiliées en rapport avec le jeu est exclue. Ceci ne s'applique pas en cas d'intention ou de négligence grave, d'atteinte fautive à la vie, au corps ou à la santé, de violation fautive d'obligations contractuelles essentielles, de prise en charge d'une garantie et dans le cadre de la loi sur la responsabilité du fait des produits. En outre, MultiFit Tiernahrungs GmbH, ses employés et agents d'exécution et/ou les sociétés affiliées ne sont pas responsables des perturbations ou des détériorations (par exemple, les perturbations techniques indépendantes de leur volonté, les événements de force majeure, les perturbations causées par des tiers) qui affectent la disponibilité du site Web du Grand Jeu Mon nouveau compagnon . En outre, MultiFit Tiernahrungs GmbH n'est pas responsable du bon fonctionnement du site web du jeu sur l'ordinateur du participant.

La société organisatrice et ses mandataires ne pourront être tenus pour responsables si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, ils étaient amenés à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu. Tout dédommagement résultant de la participation au présent jeu, de la renonciation à participer en cas d'avenant, d'une quelconque modification du présent règlement, de l'acceptation ou de l'utilisation d'un lot est exclue.

§ 8 Dépôt légale et obtention du présent règlement

Le présent règlement est déposé en l'étude de la SARL LAPORTE DELACOUR THIBOUT BAUTHIER YECHICHIAN - BY LDT Huissiers de Justice Associés, 79 bis rue de la République 69330 Meyzieu. Le règlement complet du Jeu peut être consulté librement sur le site Internet https://www.maxizoo.fr/nouvelanimaldecompagnie pendant la durée du jeu. Il peut aussi être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande à l'adresse suivante : Maxi Zoo France, 720 rue Le Chatelier 38090 Vaulx Milieu. Les frais d'affranchissement pourront être remboursés sur simple demande écrite au tarif lent en vigueur.

Politique de confidentialité

§ 1 RESPONSABILITE

La partie responsable au regard de la loi sur la protection des données est **MultiFit Tiernahrungs GmbH**, Westpreußenstraße 32-38, 47809 Krefeld, Allemagne. Vous pouvez joindre le délégué à la protection des données de MultiFit Tiernahrungs GmbH à l'adresse susmentionnée ainsi qu'à l'adresse suivante :

Avocat Dr. Sebastian Meyer LL. M. Auditeur de la protection des données (TÜV)

Tél.: 0521 - 96 535 812

Courriel: privacy@fressnapf.com

ReinboldRost GmbH & Co.KG traite les données personnelles des participants au nom de **MultiFit Tiernahrungs GmbH** dans le cadre du concours.

La protection de la vie privée et des données personnelles des participants est une préoccupation importante pour nous. Par conséquent, nous menons nos activités conformément aux dispositions légales applicables en matière de protection des données personnelles et de sécurité des données. Nous respectons les dispositions légales européennes et allemandes en matière de protection des données, en particulier les dispositions du règlement de base sur la protection des données (RGPD), de la loi fédérale sur la protection des données (BDSG) et de la loi sur les télémédias (TMG). Les réglementations spéciales en dehors de l'Europe et/ou de l'Allemagne ne sont pas concernées. Dans ce qui suit, vous apprendrez quelles informations nous pouvons recueillir, comment nous les traitons et à qui nous pouvons les rendre accessibles.

§ 2 DONNÉES PERSONNELLES, TRAITEMENT DES DONNÉES, FINALITÉ, DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE

Les données énumérées au § 3 des conditions de participation seront traitées exclusivement aux fins de la réalisation et du traitement du concours. La base juridique du traitement est le consentement des participants (article 6, paragraphe 1, point a), de la RGPD).

Le participant peut révoquer à tout moment la déclaration de consentement et s'opposer à tout moment au traitement ultérieur de ses données personnelles. La révocation et l'objection doivent électronique être envoyées par courrier à l'adresse fressnapf@promotionservice.de. Après réception de la révocation ou de l'objection, les données personnelles du participant ne seront plus traitées ni utilisées et seront supprimées par MultiFit Tiernahrungs GmbH et ReinboldRost GmbH & Co.KG dans le délai indiqué au paragraphe suivant, à moins qu'il n'existe une obligation légale de les conserver. La légalité du traitement des données effectué sur la base du consentement jusqu'à la révocation n'est pas affectée par une révocation. En cas de révocation du consentement ou d'opposition, la poursuite de la participation au concours n'est plus possible.

Les données personnelles traitées pour la mise en œuvre et le traitement du concours seront supprimées au plus tard le 28.02.2022 (quatre (4) mois après la fin de la période de campagne), sauf s'il existe une obligation légale de les conserver. Les données personnelles des gagnants seront conservées pendant trois (3) mois supplémentaires après la remise du prix.

Le participant peut, dans les conditions légales de l'art. 15 RGPD, obtenir à tout moment de MultiFit Tiernahrungs GmbH des informations sur le traitement de ses données personnelles. En outre, il dispose d'un droit de rectification (art. 16 RGPD), d'effacement (art. 17 RGPD), de limitation du traitement (art. 18 RGPD) et/ou de transférabilité (art. 20 RGPD) de ses données personnelles dans les conditions légales vis-à-vis de MultiFit Tiernahrungs GmbH. En outre, le participant a le droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de contrôle de la

protection des données en ce qui concerne le traitement de ses données personnelles ou un droit qu'il fait valoir concernant ses données personnelles.

§ 3 SÉCURITÉ

Pour protéger vos données personnelles contre la destruction, la perte ou l'altération accidentelle ou illégale et contre la divulgation ou l'accès non autorisé, MultiFit Tiernahrungs GmbH et ReinboldRost GmbH & Co.KG utilisent des mesures de sécurité techniques et organisationnelles.